

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 17 JANVIER 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, WINLING,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. NEUHARD, ISEL, ATZENHOFFER (excusés)

DEL. N° 3 / 2000

OBJET : MISSION D'ETUDE AU S. D. E. A. POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE SYNTHESE DES ETUDES DIAGNOSTIC REALISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE EN VUE D'UN ELARGISSEMENT DE COMPETENCES A L'ASSAINISSEMENT

Le Président informe le Bureau que pour bénéficier d'un coefficient d'intégration fiscal maximal et donc de garantir le maintien de la DGF au-delà de 2001, il conviendra de procéder à l'intégration de la compétence « assainissement ». Pour ce faire, l'analyse les différentes répercussions et incidences financières s'avère nécessaire.

Le S. D. E. A. sollicité pour réaliser cette étude se propose de constituer gracieusement un rapport sur l'état de l'assainissement collectif dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer.

Le Bureau,

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

. de confier au S. D. E. A. du Bas-Rhin la mission d'évaluation des travaux d'assainissement à réaliser à l'échelon intercommunal

. d'autoriser le Président à signer les documents afférents à l'exécution de cette mission.

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 19 janvier 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

